

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 9, no 28, lundi 31 août 2009

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des
expressions culturelles sont en cours !**

Note de la rédaction

C'est avec plaisir que nous vous présentons cette édition du Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles.

Nous désirons vous informer qu'à compter de septembre, le Bulletin sera publié aux deux semaines. Par conséquent, la prochaine parution aura lieu le lundi 14 septembre en français et le mercredi 16 en anglais et en espagnol.

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier de votre fidélité. Nous sommes heureux de constater que le Bulletin est consulté, sur une base mensuelle, dans plus de 130 pays.

Bonne lecture!

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Communiqués, discours, déclarations

- Signature d'un accord de coopération culturelle Mexique-Colombie
- Cape Town : l'appel de communications se poursuit en vue de la première Conférence sur les organisations culturelles en période de crise économique

Publications récentes

- Mise à jour de la version française et parution de la version anglaise de l'essai Les relations entre la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et les autres instruments internationaux : l'émergence d'un nouvel équilibre dans l'interface entre le commerce et la culture, par Ivan Bernier
- Directives opérationnelles adoptées par la Conférence des Parties en juin 2009
- A vos marques, prêts ... partez ? Un numéro d'IRIS Spécial consacré à la transposition de la directive sur les services de médias audiovisuels dans le droit national
- Médias et sociétés : édition, presse, cinéma, radio, télévision, Internet, par Francis Balle

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Des artistes québécois au cœur de la programmation du prochain Festival Internacional Cervantino de Guanajuato, au Mexique
- Prix Africa e Mediterraneo 2009-2010 pour la meilleure bande dessinée inédite d'auteur africain

Autres actualités d'intérêt

- Un nombre record de films de 78 pays seront présentés dans le cadre du Festival des Films du Monde 2009


Suivi de la Convention

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. À l'occasion de la première session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en juin 2007, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Il a tenu quatre rencontres au cours des deux dernières années. La troisième session ordinaire du Comité intergouvernemental se tiendra au Siège de l'UNESCO, à Paris, du 7 au 11 décembre 2009.

La seconde session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris les 15 et 16 juin 2009, a permis l'adoption des directives opérationnelles concernant neuf articles de la Convention. Le Comité intergouvernemental a été mandaté afin de poursuivre l'élaboration des directives opérationnelles.

Au moment d'écrire ces lignes, 100 Parties (99 États et la Communauté européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États Parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

Signature d'un accord de coopération culturelle Mexique-Colombie

Le 12 août dernier, à Bogotá, le Conseil national mexicain pour la culture et les arts (CONACULTA) et le ministère de la Culture de la République de Colombie ont signé un mémorandum d'entente pour échanger et coopérer dans le domaine culturel. Cette signature s'est déroulée en présence du chef du Pouvoir exécutif du Mexique, Felipe Calderón Hinojosa, et de celui de la Colombie, Álvaro Uribe Vélez.

Selon le site de CONACULTA, « l'accord vise le développement, le renforcement et le bénéfice mutuel des systèmes nationaux de la culture du Mexique et de la Colombie, par le biais d'échanges d'expériences, de coopération et de dialogue en matière culturelle et artistique.

Afin d'atteindre ces objectifs, les deux pays coopéreront dans les domaines suivants : gestion culturelle, formation artistique, économie de la culture et appropriation communautaire de la culture.

Le mémorandum signé prévoit également le renforcement des liens de collaboration dans les domaines suivants : assistance technique pour la formation, la gestion, l'organisation et la planification culturelles, ainsi que dans la formulation de stratégies pour la participation de la communauté dans des programmes culturels et la décentralisation de la culture; la participation d'experts en cinématographie, en arts scéniques et visuels, musique, littérature, radio, télévision et tout autre moyen de communication et de nouvelles technologies à l'occasion de festivals, de rencontres et de prix à caractère culturel qui auront lieu dans les deux pays, afin qu'ils mettent à profit leur expérience en étant membres du jury ou conférenciers.

L'entente [...] facilitera également la collaboration et l'organisation d'activités dans les domaines des bibliothèques, des musées, des expositions et de la promotion de la lecture; l'échange de gestionnaires, de créateurs, de réalisateurs et de producteurs culturels; l'assistance technique en recherches en archéologie et en anthropologie, dans des travaux sur le terrain et l'organisation d'ateliers et de symposiums. »

Source :

- [CONACULTA](#)

Haut de la page 

Cape Town : l'appel de communications se poursuit en vue de la première Conférence sur les organisations culturelles en période de crise économique

Cape Town accueillera, les 3 et 4 décembre prochain, la première Conférence sur les organisations culturelles en période de crise économique. Cet événement se déroulera sous la responsabilité des universités de Cape Town, de Stockholm et d'Innsbruck. L'appel de communications en vue de cet événement est en cours.

« Dans le cadre de cette conférence, on étudiera les liens entre culture, arts et gestion en période de crise économique. Le récent effondrement du système financier mondial a secoué le mythe du libéralisme à tout crin et amené les divers gouvernements à se porter au secours des entreprises qui avaient jusqu'alors porté le flambeau de la croissance économique éternelle. Ces actions d'urgence ont une vaste portée » peut-on lire dans le site de l'Université de Cape Town.

Une invitation particulière est adressée aux spécialistes et aux praticiens de milieux culturels non occidentaux. « Dans le but de susciter un dialogue interdisciplinaire, cet appel de communications s'adresse à tous les chercheurs et professeurs qui s'intéressent aux sujets suivants :

- Les organismes culturels en période de crise économique
- La "managérialisation" et la gouvernance des arts et de la culture, au-delà des frontières idéologiques
- Les différences culturelles entre les professionnels et le personnel de gestion
- Les moments esthétiques significatifs, l'enrichissement de la gestion et des décisions de gestion
- Les crises comme catalyseur de créativité et d'innovation
- La culture et l'identité
- Les industries culturelles et de la création
- L'entrepreneuriat culturel, les commandites culturelles en contexte de restriction budgétaire »

La date limite pour soumettre des résumés est le 15 septembre. Des bourses sont offertes aux participants de pays africains. Pour plus d'information sur cet événement, nous vous invitons à consulter le [site de l'Université de Cape Town](#).

Source :

- [Site de l'Université de Cape Town](#)

Haut de la page 

Publications récentes

Mise à jour de la version française et parution de la version anglaise de l'essai Les relations entre la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et les autres instruments internationaux : l'émergence d'un nouvel équilibre dans l'interface entre le commerce et la culture, par Ivan Bernier

Nous annonçons la publication de la version anglaise de l'étude *Les relations entre la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et les autres instruments internationaux : l'émergence d'un nouvel équilibre dans l'interface entre le commerce et la culture* du professeur Ivan Bernier.



Nous indiquons également à nos lecteurs que la version française de cette même étude vient de faire l'objet d'une mise à jour afin de tenir compte de récents développements. Le Bulletin publiait en juillet dernier l'introduction à cet essai. Nous présentons à nouveau ce texte.

« Bien que la partie V de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui traite des relations avec les autres instruments, comporte seulement deux articles, en l'occurrence les articles 20 et 21, c'est indéniablement celle qui a provoqué le plus de débats lors des négociations. En effet, sa rédaction a donné lieu à de vifs échanges au sein de la Conférence plénière et du Groupe de travail mis sur pied par cette dernière en vue de réaliser un consensus sur la question des relations à établir entre la Convention et les autres instruments internationaux. Pour tout dire, plusieurs problèmes de fond s soulevés lors de ces négociations étaient reliés d'une façon ou d'une autre à la question des relations entre la Convention et les autres instruments. Il n'est donc pas surprenant que le texte définitif des articles 20 et 21 ait été adopté à la toute fin de celles-ci.

Deux visions opposaient les États. Voyant dans l'avant-projet de convention qui leur était soumis une tentative déguisée en vue de soustraire le champ de la culture des préoccupations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), un certain nombre de pays ont exprimé le souhait qu'il soit explicitement stipulé, dans la future convention, que les engagements en matière commerciale l'emporteraient en toutes circonstances sur les engagements en matière culturelle. Mais, pour la vaste majorité des États, les biens et les services culturels, parce qu'ils sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens, ne pouvaient pas être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres. À leurs yeux, la culture devait trouver sa place légitime parmi les autres préoccupations de l'OMC. Pour ce faire, il fallait que le texte de la convention officielle établisse nettement l'absence de tout lien de subordination entre elle et les autres accords internationaux. En d'autres termes, un nouvel équilibre devait être trouvé entre le commerce et la culture.

Ces positions en apparence irréconciliables ont donné lieu à un difficile travail de rapprochement juridique. Le texte finalement adopté, comme nous le verrons, n'est pas dépourvu d'ambiguïté mais reflète fidèlement la volonté de la vaste majorité des États d'exclure tout lien de subordination entre la Convention et les autres traités auxquels ils sont parties sans pour autant remettre en cause les engagements pris aux termes de ces derniers.

Dans les pages qui suivent, nous analyserons d'abord le contenu de l'article 20, intitulé "Relations avec les autres instruments : soutien mutuel, complémentarité et non-subordination", pour en souligner le caractère évolutif, puis celui de l'article 21, intitulé "Concertation et coordination internationales", qui vient compléter le premier en prescrivant aux Parties de s'engager à promouvoir les objectifs et les principes de la Convention dans d'autres enceintes internationales et de se consulter, s'il y a lieu, à ce sujet. À cet égard, nous explorerons plus particulièrement le rôle du Comité intergouvernemental et nous nous interrogerons sur les procédures et autres mécanismes qui pourraient être mis en place afin de remplir ces engagements. »

Cette étude peut être consultée dans notre site Internet en versions [française](#)  et [anglaise](#) . Les versions espagnole et arabe seront disponibles sous peu.

Directives opérationnelles adoptées par la Conférence des Parties en juin 2009

À consulter dans le site de l'UNESCO : le libellé des directives opérationnelles adoptées lors de la deuxième session de la Conférence des Parties, les 15 et 16 juin 2009. Ces directives opérationnelles concernent les articles suivants de la Convention:

- Articles 7, 8, 17 – Mesures destinées à promouvoir et protéger les expressions culturelles
- Article 11 – Participation de la société civile
- Article 13 – Intégration de la culture dans le développement durable
- Article 14 – Coopération pour le développement
- Article 15 – Modalités de collaboration
- Article 16 – Traitement préférentiel pour les pays en développement
- Article 18 – Fonds international pour la diversité culturelle

Ces textes sont disponibles en français et en anglais dans le [site de l'UNESCO](#)

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

A vos marques, prêts ... partez ? Un numéro d'IRIS Spécial consacré à la transposition de la directive sur les services de médias audiovisuels dans le droit national

L'Observatoire européen de l'audiovisuel publie un numéro d'IRIS Spécial consacré aux questions liées à la transposition de la directive sur les services de médias audiovisuels dans le droit national. L'Observatoire indique, dans son site Internet, que ce numéro étudie en particulier la signification des concepts généraux et des définitions clés de la directive à cet égard. IRIS Spécial observe les problèmes concrets et les solutions qui se dégagent dans le cadre de la transposition de la directive dans les différents États membres. Ensuite, il s'attache aux questions corollaires liées à la régulation et au contrôle.

« Cette étude fait clairement apparaître d'une part, les profondes différences existant d'un État à l'autre au niveau de la transposition de la directive, et d'autre part, l'impact des disparités des différents États en termes de tradition juridique. De nombreux exemples permettent de démontrer que les concepts et les normes très larges de la directive laissent une grande latitude aux différents États pour mettre en place des solutions nationales diversifiées, notamment dans le domaine des services non-linéaires. Par ailleurs, on s'aperçoit que la culture de régulation actuelle de certains États membres devra évoluer, car la directive comporte une série de dispositions visant à l'adaptation et l'harmonisation durable du droit des États membres. »

La mise en œuvre des objectifs et des priorités de la Directive communautaire sur les services de médias audiovisuels est présentée à l'aide d'exemples tels la promotion de la diversité culturelle et l'encadrement de la publicité.

Cet ouvrage est disponible en français, en anglais et en allemand. Il peut être commandé auprès de [l'Observatoire européen de l'audiovisuel](#).

Source :

- [Observatoire européen de l'audiovisuel](#)

Haut de la page 

Médias et sociétés : édition, presse, cinéma, radio, télévision, Internet, par Francis Balle

Les Éditions Montchrestien ont publié tout récemment à Paris *Médias et sociétés : édition, presse, cinéma, radio, télévision, Internet*. Panorama de l'histoire et de

L'évolution des différents médias et des règles juridiques qui les régissent, cet ouvrage analyse leur place, leur rôle et leur influence dans la société contemporaine

L'éditeur présente cette publication de 840 pages en ces termes : « *Médias & Sociétés : Édition, Presse, Cinéma, Radio, Télévision et Internet* bouleverse le paysage des médias : les livres et les journaux imprimés s'inquiètent pour leur avenir ; la radio et la télévision misent déjà sur les réseaux et les terminaux numériques ; les films et les logiciels sont désormais accessibles, aussi aisément que la musique, sur les sites de la Toile...

Pour l'information et le divertissement, pour la communication et l'éducation, pour la création culturelle et sa diversité, une ère nouvelle vient de s'ouvrir, sous l'effet conjoint de la révolution numérique et de la mondialisation de l'économie. À quelles règles les médias, anciens ou nouveaux, obéissent-ils ? Quelle influence exercent-ils sur chacun de nous, sur les diverses collectivités, sur la vie internationale ? Peuvent-ils enfin contribuer à « civiliser » le village planétaire ? Les médias sont aujourd'hui l'un des lieux privilégiés d'où l'on peut le mieux observer et comprendre le monde dans lequel nous vivons. En renvoyant dos à dos ceux qui dénoncent l'américanisation rampante de la culture et ceux qui chantent les charmes du multiculturalisme, ce livre pose autrement la question des relations entre les médias et les collectivités qui composent la société. Refondue et mise à jour, la 14^e édition de *Médias & Sociétés* répond à chacune de ces interrogations. »

Source :

- [Site de Montchrestien Éditeur](#)

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

Des artistes québécois au cœur de la programmation du prochain Festival Internacional Cervantino de Guanajuato, au Mexique

Le Québec sera cet automne l'invité d'honneur de l'un des plus importants festivals multidisciplinaires au monde : le Festival Internacional Cervantino de Guanajuato, au Mexique. Au total, une vingtaine de compagnies et d'artistes québécois proposeront une quarantaine de spectacles en plus des présentations cinématographiques et d'art visuel.

« Le Québec présente une vitalité culturelle peu commune qui rayonne à travers le monde. Qu'il soit l'invité d'honneur de ce prestigieux festival permettra à plusieurs de ses artistes d'offrir une programmation riche, diversifiée et audacieuse qui séduira à coup sûr le public mexicain. Ce sera aussi pour eux une occasion unique de se faire connaître des programmeurs de spectacles du monde hispanophone », a déclaré la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, M^{me} Christine St-Pierre.

Pour sa part, le ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, M. Pierre Arcand, a ajouté : « Aujourd'hui, la place qui est faite aux talents québécois dans le cadre de ce prestigieux festival témoigne des liens étroits et de l'excellente relation que le Québec entretient avec l'État de Guanajuato et le Mexique. Depuis plusieurs années, nous avons établi des alliances et mené des activités de coopération en fonction de nos intérêts communs et la culture représente un secteur clé ».

La notoriété du Festival Internacional Cervantino, dont la 37^e édition se déroulera du 14 octobre au 1^{er} novembre 2009, dépasse largement les frontières mexicaines. Reconnu comme le plus important événement artistique de l'Amérique latine, il est aussi l'un des plus grands festivals multidisciplinaires au monde. Réunissant plus de 2000 artistes d'une trentaine de pays, il s'impose désormais comme une manifestation artistique et culturelle incontournable.

Sources :

- [Communiqué de presse du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec](#)
- [Festival Internacional Cervantino](#)

Prix Africa e Mediterraneo 2009-2010 pour la meilleure bande dessinée inédite d'auteur africain

L'association Africa e Mediterraneo présente officiellement l'avis pour la cinquième édition du concours pour le Prix Africa e Mediterraneo 2009-2010 pour la meilleure bande dessinée inédite d'auteur africain. Le prix est divisé en trois sections: Bande dessinée à sujet libre; bande dessinée sur le sport; bande dessinée sur les pauvretés.

Les BD devront parvenir à l'Association au plus tard le 15 Décembre 2009. Pour plus d'informations, nous vous invitons à visiter le [site](#) de l'Association.

Source :

- [OPCA News 12 août 2009](#)

Autres actualités d'intérêt

Un nombre record de films de 78 pays seront présentés dans le cadre du Festival des Films du Monde 2009

Les œuvres provenant de 78 pays envahiront les écrans montréalais lors du Festival des Films du Monde (FFM) 2009, qui se tient à Montréal, du 27 août au 7 septembre. Ces films composent « une programmation d'œuvres éclectiques, à la fois par leurs origines, leurs sources d'inspiration, leurs systèmes de références et leurs styles », indique le communiqué du FFM qui précise que le dépaysement est garanti, puisque 240 longs métrages (dont 130 premières mondiales et internationales) seront présentés. Vingt longs métrages et 13 courts métrages seront présentés en Compétition mondiale.

Par ailleurs, la section *Regards sur les cinémas du monde* comporte 106 longs métrages et 70 courts métrages. C'est, selon le FFM, « la section la plus diversifiée car les films viennent des 5 continents, aussi bien des pays grands producteurs que des pays aux cinématographies émergentes. Tous les genres y trouvent leur place : aventure, poésie, expérimentation, films noirs, films d'amour, suspenses, etc. Outre les cinématographies qui continuent à offrir un éventail d'œuvres important (Allemagne, France, Canada, Espagne, Japon), c'est cette section qui permet le mieux de se rendre compte de la vitalité de certaines cinématographies : Russie, Turquie, Pologne, Hongrie, Républiques baltes, Indonésie, Philippines, etc. »

Pour mieux connaître la programmation de cet événement, veuillez consulter le [site du Festival](#).

Source :

- [Communiqué du FFM](#)